



Lettre d'information des élu.e.s Front de gauche du Conseil régional d'Île-de-France / novembre 2017

Plan d'action en faveur des quartiers populaires, pour une région solidaire.



Le 16 octobre dernier, de nombreux élu.e.s locaux et associatifs réunis à Grigny tiraient le signal d'alarme quant à la situation préoccupante des quartiers populaires. Quarante ans après le lancement de la politique de ville, le bilan est pour le moins contrasté. Les quartiers populaires, pourtant riches d'un immense potentiel humain, d'initiative et de créativité, ne sont pas traités comme ils le devraient. Le sentiment d'injustice de leurs habitant.e.s est pleinement justifié au vu de la réalité.

En coupant des crédits politique de la ville, en s'attaquant au logement social, en supprimant les emplois aidés, Macron et son gouvernement affichent leur désintérêt pour les quartiers populaires et leurs habitant.e.s.

En Ile-de-France, on assiste aussi à une véritable régression depuis l'élection de V. Pécresse. Au delà de ses

promesses lancées à Grigny, la réalité est toute autre. Elle mène une véritable guerre contre le logement social, contre les associations de ces quartiers, contre l'égalité pour les jeunes de milieux populaires...

Il est temps de stopper cette politique et d'agir, dans l'intérêt de toute la région. Il y a urgence!

C'est pourquoi le groupe Front de Gauche a proposé le 24 novembre 2017 à l'Assemblée régionale un grand « *Plan d'action en faveur des quartiers populaires* » (Rapport CR 2017-194) pour remettre à l'ordre du jour l'égalité et la transformation sociale. Avec les acteurs de ces quartiers, il faut changer la donne et faire entrer les quartiers populaires dans le droit commun.



vec leur immense potentiel humain, leur énergie créative en matière économique, culturelle ou d'engagement citoyen, les quartiers populaires et leurs habitant.e.s sont de véritables atouts pour le développement de notre territoire. Outre un nombre important de personnalités, d'artistes, de sportif.ive.s, d'entrepreneur.e.s ou d'élu.e.s de tous bords témoignant de cette vitalité, la richesse de ces quartiers s'incarne aussi et surtout dans les millions de salarié.e.s, de fonctionnaires, de bénévoles qui font vivre au quotidien les entreprises, les services publics et les associations en France et dans notre région.

Pourtant, les quartiers populaires sont souvent l'objet de préjugés négatifs et parfois d'instrumentalisation politique de tous types. Aujourd'hui, ces quartiers sont bien loin d'être valorisés comme ils le méritent.

Avec neuf plans successifs de 1977 à 2013, la politique de la ville a produit des résultats très contrastés. Si elle a en partie permis d'améliorer le cadre de vie des habitant.e.s des quartiers populaires, le bilan de cette politique sur la durée demeure relatif au vu des réalités sociales actuelles de ces quartiers.

Les difficultés socio-économiques, démocratiques et écologiques demeurent. Les actions déjà engagées tant par l'État que par de nombreuses collectivités doivent être réévaluées, amplifiées, parfois repensées, avec des moyens accrus.

Le sentiment d'injustice, d'abandon et de discrimination que ressentent les habitant.e.s de ces quartiers est immense. Ces derniers aspirent à mieux vivre, à être traités dignement et avec égalité par la puissance publique, à se projeter plus sereinement dans l'avenir, et à davantage de respect. Les révoltes des quartiers populaires survenues en 2005 furent une véritable déflagration, observée dans le monde entier. Le Gouvernement de l'époque promettait à nouveau de changer durablement les conditions de vie dans ces quartiers. Douze ans après, leurs habitant.e.s n'ont toujours pas l'impression d'avoir été réellement entendus.

Leur colère trouvait encore écho, peu avant la dernière élection présidentielle, dans les mobilisations qui ont suivi les violences policières de Bobigny et de Beaumont-sur-Oise. Habitant.e.s et associations ont, à nouveau, rappelé l'urgence à agir contre les discriminations et les inégalités multiples qui touchent les quartiers populaires.

Ces prises de parole n'ont paradoxalement donné lieu à aucune proposition positive du nouveau Gouvernement. Au contraire, puisque les premières mesures engagées par ce dernier en matière de politique de la ville, de logement, et d'emplois aidés constituent une véritable attaque contre ces quartiers et leurs habitant.e.s. Par exemple, en Seine-Saint-Denis ce sont 2,1 mil-

lions d'euros de crédits politique de la ville qui ont été annulés pour 2017, 173 actions ciblées touchées, la suppression des crédits du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté créés après les attentats terroristes de 2015, au minimum 5 000 contrats aidés non renouvelés sur un total de 8 000 sans compter la baisse des crédits de droit commun. Un désengagement sans équivalent depuis 2005 avant les révoltes de novembre !

De très nombreux maires et représentant.e.s associatifs ont tiré le signal d'alarme lors des États généraux de la politique de la ville qui se sont tenus le 16 octobre dernier à Grigny.

Si la présidente de la Région, présente à ces États généraux, a déclaré que : « La Région, malgré la baisse des dotations de l'État, ne sacrifiera pas les quartiers populaires. », ses choix politiques contredisent cette déclaration de bonnes intentions. Depuis deux ans, les crédits politique de la ville ont été sabrés de 60%, les aides régionales pour le logement social dans les villes respectant la loi supprimées, la participation régionale à la rénovation des copropriétés dégradées arrêtée, le soutien régional aux associations, en particulier aux petites maillant les quartiers populaires, sabré de 80 millions €... La réalité est celleci : la Région Île-de-France s'est désengagée depuis décembre 2015 et n'a proposé aucune nouvelle initiative, ceci alors que son territoire est à la fois le plus riche et le plus inégalitaire de France, et qu'il concentre le nombre le plus important de quartiers prioritaires de la politique de la ville.

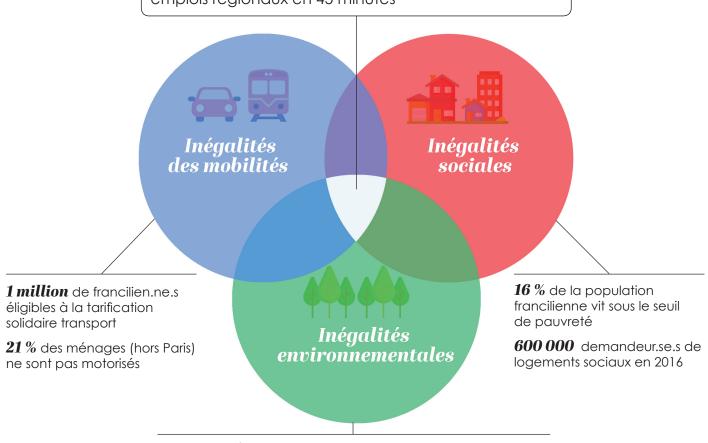
Cette situation ne peut durer. Il y a urgence ! Il est temps de donner réalité au préambule de la Constitution de 1946 qui a valeur constitutionnelle, mais aussi à l'article 1er du préambule de la Constitution de 1958, selon lequel la République « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ».

Aujourd'hui, ce droit ne s'applique pas. Les habitant.e.s des quartiers populaires doivent être pleinement respectés. C'est une question de dignité pour des dizaines de milliers de Franciliennes et Franciliens.

ontre les visions qui stigmatisent encore et toujours les quartiers « à problèmes », et parce que agir avec et pour les quartiers populaires, c'est aussi agir dans l'intérêt de toutes et tous en Île-de-France, ce rapport entend remettre à l'agenda des politiques régionales les questions d'égalité et les objectifs de transformation sociale. Il entend rappeler les faits, les enjeux, et proposer des mesures justes et solidaires que peut et doit prendre notre collectivité pour soutenir davantage ces quartiers et leurs habitant.e.s et ainsi agir pour le progrès social de toute l'Île-de-France et de tous ses habitant.e.s.

Cumul des inégalités en Île-de-France

Dans les secteurs fortement urbanisés, 10% des ménages franciliens ont accès à moins du tiers des emplois régionaux en 45 minutes



360 000 ménages franciliens sont en situation de précarité énergétique

Les points noirs environnementaux (PNE) cumulant 4 nuisances (Pollutions de l'air, des sols, de l'eau, liée à l'activité industrielle et/ou sonore) sont habités à **75% par des ménages à bas revenus**.

sources : @Région Île-de-France 2013. Mis à jour avec les données les plus récentes .

QUARTIERS POPULAIRES : ETAT DES LIEUX

Malgré un réel potentiel, une grande richesse culturelle et une grande capacité d'innovation sociale, des habitant.e.s inégaux dans l'accès aux droits et des territoires qui cumulent les difficultés.

Pauvreté, cadre de vie dégradé, difficultés d'accès à l'emploi, à l'éducation, à la santé et plus largement à de nombreux services publics fondamentaux... les habitant.e.s des quartiers populaires demeurent aujourd'hui soumis à des logiques inégalitaires extrêmement fortes. Pour les corriger et opérer un réel rattrapage, les pouvoirs publics, État et collectivités, doivent renforcer leur action.

Les études menées dans le cadre des « Zones urbaines sensibles » (ZUS), ou dans la nouvelle sectorisation des « quartiers prioritaires de la ville » (QPV), attestent en effet d'une forte persistance de ces inégalités.

1. Des quartiers qui concentrent la misère et des bas revenus

En 2014, le taux de pauvreté atteignait 42% dans ces quartiers, contre 16% dans les villes qui les abritent .

En 2015, la part des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) s'élevait dans les quartiers prioritaires à 37,1%, contre 20,2% sur l'ensemble du territoire métropolitain.

2. Des quartiers qui concentrent une précarité et un chômage très forts

En 2014, le taux de chômage dans les quartiers en difficulté s'élevait selon l'IN-SEE à 27%, contre 10% dans le reste des agglomérations.

En 2015, le taux de chômage des 16-64 ans y était de plus de 16 points supérieur à celui des unités urbaines englobant ces quartiers. Le taux d'activité y était également très inférieur (59,1% contre 72%); les femmes étant particulièrement touchées.

De même, les personnes en situation de sous emploi y représentaient 14,1% des actifs, soit une part deux fois supérieure là encore à celle des unités urbaines englobantes. Les femmes étaient également les plus touchées, principalement en raison du temps partiel subi.

Concernant les statuts d'emploi, le poids des contrats à durée indéterminée (CDI) y était aussi plus faible que dans les unités urbaines englobantes (76,2% contre 85,8%).

3. Des quartiers qui concentrent le mal-logement

En 2012, 16,2 % des ménages résidant en ZUS considéraient leurs conditions de logement insuffisantes ou très insuffisantes, contre 7 % de ceux habitant hors de ces territoires. Les études font également apparaître une qualité de logement encore trop souvent dégradée, comme en témoignent les 24,5 % de ménages des ZUS ayant subi une période de froid due à une faible isolation ou à des défauts de chauffage, contre 13,3% hors ZUS (INSEE).

Au total, 43,3% des habitant.e.s des ZUS souhaitaient changer de logement, contre 26,4% des personnes vivant hors de ces quartiers. Mais du fait du manque de logements sociaux, en particulier très sociaux, les possibilités de mobilité demeurent trop réduites.

Au final, les résultats des politiques de re-

Les quartiers populaires d'Île-de-France en quelques chiffres

42% c'est le taux de pauvreté atteint dans ces quartiers (contre 16% dans les viles qui les abritent).

En 2015, la part des bénéficiaires du RSA s'élevait dans les quartiers prioritaires à **37,1%** (contre 20,2% sur l'ensemble du territoire métropolitain).

27% c'est le taux de chômage dans les quartiers en difficulté en 2014 (contre 10% dans le reste des agglomérations).

Moins de **40 communes** concentrent 50 % du parc social.

22% des élèves entrant en classe de sixième ont déjà un retard scolaire, (contre 12% en dehors de ces quartiers).

nouvellement urbain, restent contrastés. Sur la période 2003-2013, selon l'ANRU, l'évolution de la composition du parc de logements des quartiers en rénovation urbaine montre une baisse de la part de logements sociaux de 61,1% à 57,7%.

Si les nouvelles constructions de logements sociaux accueillent des ménages en moyenne moins pauvres, au sein des logements sociaux stables la proportion de ménages pauvres demeure forte, du fait de l'appauvrissement des locataires.

Au total, 950 000 personnes sont aujourd'hui en situation de mal-logement en Île-de-France. Notre région comptait en 2016 plus de 40 000 sans-abris, un chiffre en constante augmentation. Alors que le marché connaît des prix historiquement élevés, 89% des ménages franciliens sont éligibles au logement social de par leur niveau de revenus. La région compte 600 000 demandeurs effectifs de logements sociaux, et 71% de cette demande de logements émane de ménages relevant de la catégorie la plus sociale, de type PLAI.

Et les disparités territoriales se creusent, avec moins de 40 communes qui concentrent 50 % du parc social.

Ces disparités s'expliquent essentiellement par le refus persistant de nombreux maires de construire du logement social et de se plier aux objectifs de 30% de constructions imposés par la loi SRU. Davantage de détermination s'impose donc pour faire respecter la loi et établir de meilleurs équilibres sociaux et territoriaux en Île-de-France.

De même, l'étude réalisée par l'EPF concernant l'habitat insalubre et la lutte contre les marchands de sommeil est édifiante. La meilleure façon de combattre cette misère grandissante est bien d'agir pour la construction en grand nombre de

logements sociaux accessibles.

4. Des quartiers avec un environnement et un cadre de vie dégradés

Outre l'action en matière de rénovation thermique qui est loin d'être achevée, il a été constaté que les phénomènes récurrents de canicule touchent plus durement les quartiers populaires. Les effets d'îlots de chaleur y sont particulièrement significatifs ; les aménagements à dominante minérale se cumulant avec la situation de nombreux quartiers à la fois éloignés des grands espaces verts, et proches d'infrastructures de transport, sources de pollution sonore et atmosphérique.

La pratique des ouvertures illégales et dangereuses de bouches d'incendie, qui surviennent maintenant chaque été, illustre bien le manque actuel de moyens à disposition des habitant.e.s pour se protéger des effets des canicules.

Ces aspects viennent souligner la nécessité d'engager une réflexion collective pour réintroduire plus encore la nature dans ces quartiers, y renforcer l'accès aux espaces verts et à l'eau, de même que pour la mobilisation des habitant.e.s en faveur d'une écologie populaire.

5. Des quartiers souvent enclavés avec un droit à la mobilité réduit

Si de nombreux projets d'infrastructures destinés à améliorer les déplacements de banlieue à banlieue ont été lancés depuis une dizaine d'années, la tâche reste immense pour affiner les réseaux, et permettre aux habitant.e.s de nombreux secteurs de mieux se déplacer de ville à ville et de quartier à quartier.

Ce maillage fin doit passer par un effort spécifique de renforts et/ou créations de lignes à destination de certains quartiers, qui pourrait être intégré dans le plan bus régional.

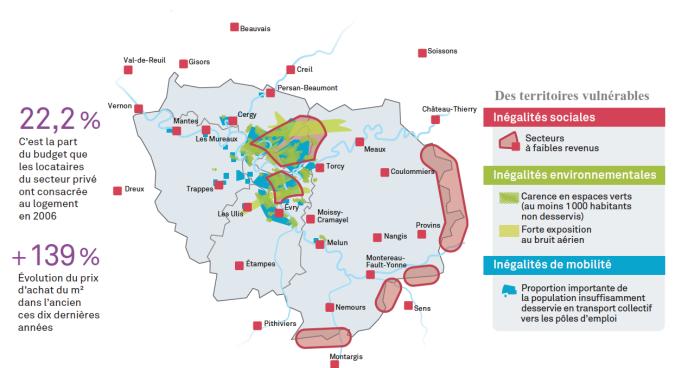
La réalisation des lignes du Grand Paris Express, désenclavant des quartiers jusqu'alors oubliés, doit être effective dans les délais prévus. Les moyens financiers afférents, déjà fléchés et consolidés sur le long terme, doivent être réellement mobilisés.

6. Des quartiers qui concentrent les difficultés scolaires

Dans les collèges des quartiers prioritaires, 22% des élèves entrant en classe de sixième pour la première fois ont déjà un retard scolaire, contre 12% en dehors de ces quartiers (INSEE).

Les enseignant.e.s au sein des collèges à proximité des quartiers prioritaires sont souvent moins expérimentés. La faible ancienneté des enseignant.e.s dans ces établissement (moins de 2 ans) y est plus fréquente (33,2% contre 27,6% dans les collèges plus éloignés).

Concernant les lycées, la scolarisation en



filière générale apparaît moins répandue chez les élèves issus d'un collège public proche d'un quartier prioritaire. De même, le redoublement est plus fréquent chez ces élèves.

En matière d'orientation, les effets « d'autocensure » restent forts : « Les élèves issus d'un milieu modeste s'orientent plus souvent vers la voie professionnelle et moins souvent vers la voie générale ou technologique que les élèves d'origine favorisée, même lorsque leur niveau scolaire permettrait d'entrer en seconde générale et technologique » .

Plus globalement, les habitant.e.s de ces quartiers sont moins souvent diplômés. En 2014, la part de la population ne possédant aucun diplôme était deux fois plus importante dans les ZUS qu'en dehors (44,3% contre 19,7% selon l'INSEE).

7. Des quartiers qui deviennent des déserts médicaux

Dans les quartiers prioritaires, la densité en professionnel.le.s dits de proximité – médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, infirmier.e.s, masseurs-kinésithérapeutes et sages-femmes – est 1.8 fois inférieure à ce qu'elle est dans les unités urbaines englobantes. Le déficit d'offre de soins est particulièrement prononcé concernant les médecins spécialistes libéraux, qui y sont 3,2 fois moins présents. Encore ne s'agit-il que de tendances, puisque certains quartiers se sont transformés depuis des années en véritables déserts médicaux ; l'urgence est de rétablir une situation d'égalité d'accès aux soins.

8. Des quartiers qui ne bénéficient pas d'un droit effectif à la sécurité

Si en 2016 le taux de victimation global concernant l'atteinte aux personnes est plus faible en quartiers populaires qu'en dehors, les atteintes aux biens y sont plus fréquentes. En outre, les habitant.e.s de ces quartiers se déclarent plus souvent témoins de phénomènes de consommation et/ou de trafic de drogues que les habitant.e.s des autres



quartiers.

25% des habitant.e.s des quartiers prioritaires déclaraient se sentir « souvent ou de temps en temps en insécurité dans leur quartier », contre 13% dans les unités urbaines environnantes. Plus globalement, ce sentiment d'insécurité est en partie concomitant avec la montée de la précarité et de l'insécurité sociale des populations concernées.

En outre, l'absence d'une réelle police de proximité est régulièrement déplorée par les habitant.e.s, de même que l'accessibilité des commissariats, dont le nombre est en diminution depuis une quinzaine d'années. Au début de l'année 2017, l'État annonçait encore une possible baisse du nombre de commissariats centraux, passant potentiellement de 22 à 10 en Seine-Saint-Denis, de 25 à 9 dans les Hauts-de-Seine, et de 17 à 8 dans le Val-de-Marne, avec une transformation des autres commissariats en structures subdivisionnaires à effectif réduit, chargés uniquement des dépôts de plaintes et de petites patrouilles. Si cette réforme est pour l'heure suspendue, le danger n'est pas totalement écarté.

Par ailleurs, le manque de moyens patent des forces de police et les ordres qui leur sont donnés ne leur permettent pas de mener à bien leurs missions de service public, parmi lesquelles la prévention. Cette situation contribue à dégrader les relations entre représentant.e.s de l'ordre et habitant.e.s des quartiers, en particulier les jeunes, trop souvent victimes de pratiques contraires à la déontologie (brimades, harcèlements, notamment contrôles au faciès répétés), voire de manquements beaucoup plus graves, comme l'a encore tristement illustré l'affaire du jeune Théo à Aulnay-sous-Bois en 2016.

9. Des quartiers qui concentrent les besoins de démocratie, de sitoyenneté et du vivre-ensemble

La question de la participation électorale se pose avec une acuité toujours plus forte dans les quartiers populaires, avec une montée de l'abstention et de la non-inscription sur les listes électorales. Les dispositifs de démocratie de proximité demeurent insuffisants pour y impulser de réelles logiques de mobilisation collective et de codécision : dans le cadre même des dispositifs de la ville, la cohérence entre dispositifs de consultation et processus de décision continue à faire débat. Plus largement, l'enjeu de la mobilisation de tous les citoyen.ne.s sur la vie de la Cité, des moyens de favoriser l'investissement et l'émergence de nouvelles et nouveaux responsables politiques pour diversifier, redynamiser et renforcer la vie démocratique, est fondamental.

Seules des politiques vigoureuses de développement de la citoyenneté et d'extension de l'accès aux droits seront à même de faire reculer les logiques de ségrégation, de promouvoir une utilisation réellement partagée des espaces publics, de faire vivre la République et sa promesse face aux tentations de replisur soi.

L'Île-de-France, toute entière, doit relever les défis des quartiers populaires

Notre région compte 272 quartiers politique de la ville inclus dans 160 communes : ce sont ainsi 1,6 million de Francilien.ne.s qui vivent dans un quartier politique de la ville, soit 13 % de la population régionale (contre 8 % en France métropolitaine). Encore ces chiffres n'incluent-ils que les quartiers sélectionnés dans le cadre de la politique de la ville.

Plus globalement, l'Île-de-France demeure la région la plus inégalitaire de France, tant du point de vue des inégalités interdépartementales (on y trouve à la fois les départements aux plus faibles taux de pauvreté et ceux où ils sont les plus élevés - par exemple : 9% dans les Yvelines contre 27% en Seine-Saint-Denis), que du point de vue des inégalités intra-départementales (dans les Hauts-de-Seine, les 10% les plus riches gagnent 5 fois plus que les 10% les plus pauvres). La réforme institutionnelle du Grand Paris engagée par Emmanuel Macron, qui vise à mettre pleinement en conformité le territoire francilien aux exigences libérales de la compétition métropolitaine mondiale, va accroître ces inégalités.

La disparition annoncée des départements de la petite couronne, accompagnée par la dévitalisation des compétences des communes, participe du mouvement de recentralisation et à l'affaiblissement de collectivités, qui sont souvent le dernier rempart des solidarités les plus élémentaires par le biais de services publics locaux.

Les données générales concernant les inégalités socio-économiques dans les ZUS et quartiers prioritaires se retrouvent ainsi de façon bien réelle sur de nombreux territoires franciliens.

A contre-pied radical des politiques libérales à l'œuvre ces dernières années, qui ont trop souvent aggravé ces inégalités, et que l'actuel Gouvernement entend poursuivre, notre Région doit, d'urgence, en lien avec les habitant.e.s, les acteur.rice.s associatifs, les collectivités et l'État, impulser une politique volontariste en faveur des quartiers populaires. Le SDRIF adopté en 2013, qui a défini des cadres d'action pour une Île-de-France plus solidaire à horizon 2030, demeure un document de référence majeur.

Emploi, éducation, santé, culture, sport, sécurité, accès aux services publics, citoyenneté, lutte contre les racismes et les discriminations... c'est sur l'ensemble de ces questions que notre collectivité doit d'urgence remettre l'ouvrage sur le métier, pour donner sens au principe d'égalité de toutes et tous devant la loi.

Ceci s'impose d'autant plus que les politiques engagées par la Région, en particulier depuis 2016, dans ces domaines n'ont pas eu d'effets positifs pour les quartiers populaires, au contraire. Ces politiques doivent être repensées.

Ceci s'impose également au regard de la construction actuelle de la Métropole du Grand Paris et des bouleversements institutionnels inhérents qui mettent en danger l'existence même de collectivités locales proches des habitant.e.s et vecteurs de solidarité. Les quartiers populaires seront, dans le nouveau cadre institutionnel qui semble se dessiner, sous le coup de nouvelles ségrégations sociales et territoriales (avec des logiques possibles de gentrification dans les nouveaux projets d'aménagement, notamment autour des gares du Grand Paris Express, si la puissance publique n'encadre pas l'aménagement).

Ceci s'impose, enfin, face aux choix politiques opérés par le Gouvernement. Un nombre croissant d'élu.e.s et de responsables associatifs des territoires populaires s'alarment en effet des coupes budgétaires décidées sans préavis par ce dernier.

La suppression des emplois en contrats aidés et les baisses drastiques des crédits Politique de la Ville mettent brutalement fin à de nombreux dispositifs indispensables, dans des domaines aussi divers que l'aide à l'insertion, l'alphabétisation, l'animation, la petite enfance, la prévention, la culture ou le sport. Avec des conséquences tout aussi dramatiques pour les salarié.e.s concernés, les structures, et leurs usager.ère.s.

De même, l'exonération massive de la taxe d'habitation, sans compensation pérenne annoncée et anticipée, est une étape supplémentaire dans l'assèchement des ressources des communes et la remise en cause de leur libre administration, qui va également accentuer les inégalités entre ces dernières.

De même encore, la réforme des aides au logement va placer sous une pression financière intolérable les bailleurs sociaux, avec la perspective d'une baisse des investissements de rénovation/entretien et de construction de logements sociaux dans un avenir proche.

La Région Île-de-France ne peut-être simple spectatrice de cette politique de destruction sociale, et encore moins l'accompagner.

PLAN D'ACTION REGIONAL POUR REDONNER AUX QUARTIERS POPULAIRES TOUTE LEUR PLACE

Le présent rapport propose donc de replacer les quartiers populaires au cœur des politiques publiques régionales, en agissant sur des domaines aussi divers que : la politique de la ville, le logement, l'économie et l'emploi, l'action socio-éducative, l'écologie, l'accès à la culture, au sport et aux loisirs, l'accès aux soins et la santé, la citoyenneté, les enjeux de sécurité-ordre public, la lutte contre les discriminations, le renforcement des services publics et du tissu associatif.

Il propose notamment, dans ce cadre, que la Région s'inspire d'initiatives solidaires originales, développées dans des collectivités franciliennes engagées dans une politique de progrès social et écologique. Une consultation et la mise en place de rencontres régulières entre élu.e.s régionaux et élu.e.s locaux de ces villes, qui travaillent quotidiennement au plus près des habitant.e.s, pourront ainsi préciser et renforcer le contour des actions prévues dans ce rapport.

Il s'agit de bâtir un plan d'urgence autour de trois grandes questions prioritaires et transversales :

- . La question d'un aménagement global du territoire réellement solidaire mettant en œuvre notamment les propositions du SDRIF, mais intégrant aussi un certain nombre de propositions nouvelles.
- . La question des discriminations sociales et territoriales, et de l'égalité des droits d'accès aux services publics, au logement, à l'emploi, à une éducation de qualité, à la culture, à la santé, au sport et aux loisirs...

. La question de la critérisation/bonification des aides régionales en faveur des quartiers populaires et des villes agissant en faveur de la réduction des inégalités sociales et territoriales

Concernant la méthode, il s'agit de concilier travail d'élaboration consultatif, incluant les acteur.rice.s concernés, avec un certain nombre de propositions concrètes de réorientation des politiques régionales vers des mesures plus justes et solidaires.

Sans prétendre répondre à ces questions de façon exhaustive, il est donc proposé, après avoir posé préalablement les enjeux du périmètre et du cadre d'action de ce rapport, de les traiter suivant quatre axes :

- 1. Organiser des « États généraux des quartiers populaires franciliens »
- 2. Transformer le cadre de vie
- 3. Une priorité régionale : la jeunesse
- 4.Redéfinir le sens de l'action régionale : pour l'égalité des droits et une citoyenneté pleine et entière

Plus globalement, on entend ici par quartiers populaires des territoires à densité urbaine élevée qui cumulent de fortes inégalités sociales, de fortes inégalités environnementales et de fortes inégalités d'accès aux droits et aux services publics locaux. En Île-de-France, ils sont nombreux et nécessitent, tous, un effort de rattrapage de la part de la puissance publique pour faire appliquer le droit commun.

Définir le périmètre, les moyens et les conditions de l'action régionale

La géographie prioritaire de la politique de la ville a été redéfinie en 2014 sur la base du critère unique de la concentration urbaine de la pauvreté, appréhendée par le niveau de revenu des habitant.e.s sur un périmètre géographique d'au moins 1 000 habitant.e.s.

Avec cette redéfinition des contours des quartiers politique de la ville, alors qu'on comptait nationalement plus de 2 300 quartiers relevant de la politique de la ville, ceux-ci sont aujourd'hui au nombre de 1 300 en métropole.

Si de nouvelles tendances ressortent sur la carte du pays, dans les principales régions concernées les mêmes logiques demeurent, puisque le nord de la France, le Sud-Est et surtout l'Île-de-France continuent à concentrer les territoires urbains les plus fragilisés.

En Île-de-France, 272 Quartiers Politique de la Ville (QPV) ont été retenus dans 160 communes, alors que la région comptait avant cette révision de la géographie prioritaire 157 zones urbaines sensibles (ZUS). Au-delà de ce cadre spécifique, il importe que notre collectivité redéfinisse ses moyens d'action sur ces territoires.

A rebours, la Région Île-de-France a fait le choix dommageable en 2016 d'abandonner la conditionnalité de ses aides à destination des territoires franciliens et de leurs populations.

Compte tenu de la persistance de l'urgence sociale, il convient cependant de rouvrir la réflexion sur une intervention régionale orientée en priorité vers les territoires et les publics les plus touchés par les inégalités croissantes.

Afin de mieux contribuer à la résorption des carences territoriales, le principe de compensation des inégalités sociales et territoriales, notamment à l'aide de l'indice de développement humain, reste pleinement d'actualité.

Le travail déjà effectué par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) d'Île-de-France afin de régionaliser les indicateurs du programme des Nations Unies pour le développement, et qui avait abouti à l'élaboration à l'échelle régionale de l'indice de développement humain 2 (IDH-2), doit faire l'objet d'une nouvelle réflexion.

La base de calcul de cet indice retenait à la fois, en termes de santé la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine, en termes d'éducation la capacité à accéder à l'éducation et aux connaissances, et en matière de revenus la capacité d'accéder aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent.

Il pourrait ainsi, avec une nouvelle expertise de l'IAU, être réévalué au regard de la situation sociale et territoriale actuelle de l'Île-de-France, dans la perspective d'une majoration des aides régionales sur certains territoires et types d'investissements.

1. Favoriser l'expression citoyenne et la mise en oeuvre d'outils démocratiques

Il est important de construire les politiques publiques avec les habitant.e.s, les acteur.rice.s associatifs et les élu.e.s locaux (maires, président.e.s d'EPCI, président.e.s de départements) qui agissent quotidiennement au plus près des habitant.e.s des quartiers populaires. Il faut partir des espoirs et des attentes des habitant.e.s de ces quartiers qui connaissent mieux que personne les défauts et les qualités de ce qui fabrique leur vie quotidienne.

1.2. Organiser, sous l'égide de la Région, des États généraux des quartiers populaires

Parce que l'écoute, la concertation et la réflexion collective sont indispensables pour des politiques publiques justes et efficaces, il est proposé que la Région prenne l'initiative, dès le premier semestre 2018, d'un processus d'échange et de concertation avec l'ensemble des acteur.rice.s des quartiers populaires en vue de mettre en œuvre des mesures nouvelles en cohérence avec les attentes des populations de ces quartiers. Nourrie de bonnes pratiques locales, la Région Île-de-France pourra engager des expérimentations et des politiques régionales efficaces pour les habitant.e.s des quartiers populaires mais aussi, agissant à l'échelle régionale, pour toute l'Île-de-France et l'intérêt général des Franciliens.

La tenue régulière d'États généraux des quartiers populaires franciliens pourrait être envisagée comme un moment de démocratie participative mais surtout comme un outil de co-construction sur le long terme de politiques publiques régionales. Cette pérennité semble indispensable pour obtenir des effets positifs durables pour les quartiers populaires.

Afin d'alimenter, de renforcer et de préciser les contours des actions prévues dans la présente délibération, ces États généraux prendront la forme de rencontres publiques et de consultations qui seront pérennisées par des rendez-vous publics annuels avec les mêmes acteur.rice.s.

1.2. Renforcer le rôle des conseils de citoyen.ne.s au sein des contrats de ville

Alors que dorénavant les contrats de ville doivent systématiquement mettre en place des conseils de citoyen.ne.s, tous les territoires n'ont pas encore favorisé l'émergence de tels outils citoyens. Il est pourtant aujourd'hui reconnu que la concertation et la participation citoyenne permettent l'élaboration de politiques publiques plus abouties.

La Région, compte tenu de son rôle fondamental dans les contrats de ville, doit favoriser les conseils de citoyen.ne.s là où ils n'ont pas encore été mis en place et participer à l'évaluation de leur fonctionnement.

1.3. Renforcer l'accès aux droits des populations des quartiers populaires

La Région doit favoriser l'ensemble des initiatives locales qui entendent impliquer les habitant.e.s dans la construction du « vivre-ensemble » et en particulier - comme c'est par exemple le cas sur le territoire d'est Ensemble - des maisons de justice et du droit, première porte d'entrée à la citoyenneté pleine et entière.

Le principe de co-construction avec les habitant.e.s induit un accès à l'information et à la prévention et, in fine, aux droits fondamentaux parmi lesquels les droits juridiques qui fondent la place de l'individu dans la société. C'est par une sensibilisation plus large à ces droits que se développe la culture de l'égalité, et que pour chacun les possibilités d'agir sur son quotidien et celui de son quartier sont clarifiées. Pour que les populations des quartiers populaires sortent du rapport de « victimisation » dans lequel on les enferme, il faut réinstaurer le pouvoir d'agir, et le recours au droit.



2. Transformer le cadre de vie

locaux et nationaux.

Il est nécessaire de renforcer la cohérence entre soutien au logement, aux services publics et prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux.

Il importe de lier davantage la construction de logements sociaux avec les principes d'un aménagement du territoire respectueux des besoins sanitaires, sociaux et économiques des habitant.e.s, ainsi que des enjeux environnementaux et climatiques. Dans le cadre des aides à la construction et à la rénovation, l'accès aux services publics (crèches, écoles, centres de santé, bureaux de Poste...) doit donc être plus systématiquement pris en considération, en coordination avec les directions des services publics



2.1. Logement : remettre la politique régionale sur la voie de la solidarité

La tendance au non remplacement d'une part des logements sociaux détruits dans le cadre des opérations ANRU montre la nécessité d'investissements publics accrus pour les logements sociaux et très sociaux en Île-de-France.

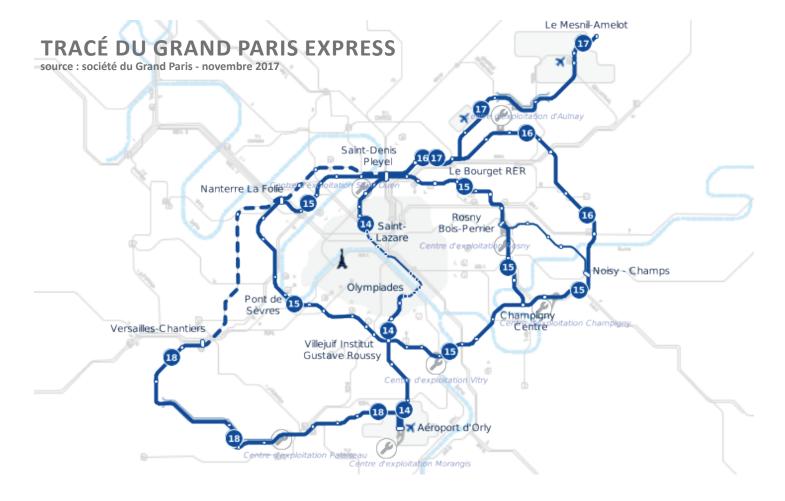
Cette question est en effet interdépendante de celle de la crise du logement que connaît l'ensemble de notre région.

Pour répondre aux besoins de mobilité exprimés par les ménages des quartiers populaires, en particulier les jeunes, c'est la globalité de la politique régionale de logement qui doit être reconsidérée.

Il faut remettre à l'agenda régional et concrétiser l'objectif fixé par le SDRIF de construction de 70 000 logements par an.

La Région Île-de-France doit donc d'urgence revoir les orientations en matière de logement qu'elle met en œuvre depuis deux ans. La « lutte contre les ghettos » ne peut consister en une pénalisation des maires engagés dans une politique du logement solidaire, en supprimant l'aide au PLAI dans les villes ayant plus de 30 % de logements sociaux. Tous les maires reconnaissent l'inefficacité de la politique de soutien aux PLS. En effet, faute de locataires, l'essentiel des PLS construits sont transformés en PLAI. Ces logements reviennent plus cher à la construction et sont en fin de compte loués aux mêmes conditions que les PLAI. Résultats : ils restent sans locataires pendant un certain temps (ce qui induit du retard dans la réponse à la demande de logements) puis sont loués au mépris d'une logique économique élémentaire, créant de la pression supplémentaire sur les OPHLM.

Aujourd'hui, des centaines de constructions sont bloquées faute



de moyens, dans de nombreuses villes et territoires, souvent populaires, où la demande est considérable.

Il faut à l'inverse renforcer l'aide régionale au logement social et très social (de type PLUS et PLAI).

Il faut également pénaliser, pour les inciter à construire davantage, les communes ne respectant pas les obligations imposées par la loi SRU.

La question de la qualité du logement et de la lutte contre le mal-logement doit également être reconsidérée.

L'aide régionale à la réhabilitation du parc social, est aujourd'hui abandonnée. Il faut d'urgence une politique ambitieuse de rénovation de haute qualité environnementale, incluant un programme de lutte contre la précarité énergétique dans les quartiers populaires (et comprenant les copropriétés en difficultés). De même concernant la lutte contre le saturnisme, qui concerne essentiellement les logements de ménages très précaires. De même encore, concernant l'aide régionale à l'hébergement d'urgence, qui a été supprimée en 2016. D'autre part, la Région doit se montrer plus volontariste en matière d'accessibilité des logements sociaux aux personnes dépendantes et à mobilité réduite.

L'aide aux ménages en difficultés socio-économiques doit aussi être renforcée. Parce qu'un logement est indispensable pour pouvoir étudier, travailler ou fonder une famille, parce que les conditions d'habitat et la santé sont étroitement liées, le principe d'une sécurité sociale du logement doit être mis en œuvre.

Soutenu par les associations, ce principe repose sur une caisse de solidarité alimentée par les bailleurs, les locataires et l'État, afin de faire appliquer réellement le droit au logement. Ce dispositif permet d'indemniser un ménage pendant une période déterminée

lorsqu'un accident de la vie le met en difficulté de paiement de son loyer ou de son crédit, et l'expose à perdre son logement.

La Région pourrait, avec les collectivités et les bailleurs, lancer une expérimentation de cette sécurité sociale du logement, dans un premier temps auprès des locataires des parcs sociaux, puis le cas échéant, en l'étendant à l'ensemble des locataires franciliens.

2.2. Mobilités : désenclaver les quartiers populaires

Si l'offre et le maillage des transports sur les territoires a connu avec les investissements engagés depuis dix ans de réelles évolutions, des progrès importants restent à réaliser.

L'offre de bus, pour affiner encore le maillage de transports desservant les quartiers populaires doit être encore renforcée.

De même concernant les circulations douces, en particulier le vélo : une action particulière à destination des quartiers populaires pourrait être envisagée dans le cadre du Plan vélo régional, afin d'aider à la mise à disposition des populations de vélos en location longue durée à bas coût, et au développement de réseaux cyclables sur ces territoires.

Enfin, alors qu'une partie des grands projets structurants décidés ces dernières années semblent aujourd'hui menacés, en particulier les lignes 15 Est, 16 et 17 du Grand Paris Express qui doivent desservir de très nombreux territoires populaires, il est fondamental que la Région et Île-de-France Mobilités agissent avec détermination auprès de l'État pour voir aboutir tous ces projets dans le cadre du calendrier prévu.

2.3. Objectif Climat:

Pour un plan de rénovation thermique et de lutte contre le réchauffement climatique.

Il importe de maintenir l'objectif d'un plan de rénovation thermique ambitieux pour le parc social.

Il faut d'autre part engager une réflexion concernant l'appréhension et le vécu des canicules dans les quartiers populaires, engageant les enjeux d'urbanisme et d'accès public à l'eau. En lien avec cette question, il s'agit de mettre en place un volet spécifique aux quartiers populaires dans le Plan vert régional, sur la lutte contre les îlots de chaleur et pour le développement d'espaces verts. Il faut en outre relancer l'aide à la création de jardins solidaires et partagés.

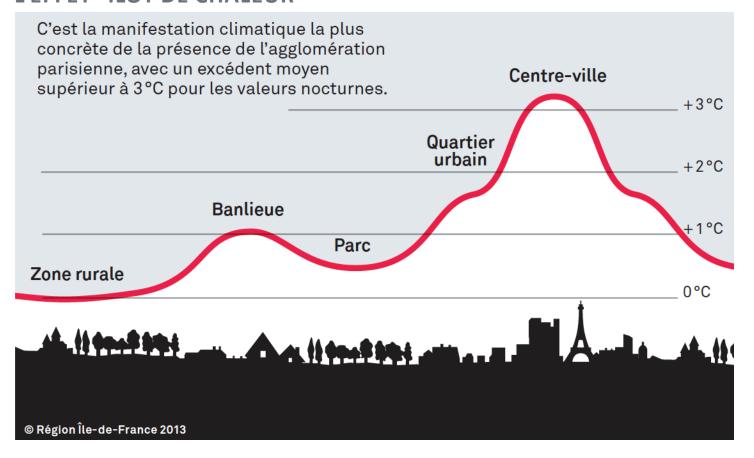
Il est donc proposé:

- 1. Un plan pluriannuel d'investissement pour le soutien à la rénovation thermique des logements sociaux et des copropriétés dégradées.
- 2. Un plan régional, en appui des initiatives des communes, pour lutter contre les îlots de chaleur urbains concentrés majoritaire-

ment dans les quartiers populaires, consistant à :

- . aménager des espaces verts urbains, en relançant l'aide à la création de jardins partagés et de parcs dans le cadre du Plan vert, en y insérant une action fléchée explicitement vers les quartiers populaires (incluant notamment la plantation d'arbres et la désimperméabilisation des sols urbains ; le soutien à la végétalisation des équipements communs, mais aussi des logements...); utiliser tous les leviers dont la Région dispose en tant que décideur politique vis-à-vis des aménageurs et bâtisseurs concernant le choix de matériaux réfléchissants de construction ou la couleur des bâtiments, ou encore celui de revêtements appropriés tels que des enrobés phoniques rafraîchissants;
- . soutenir les communes pour permettre l'accès public à l'eau. Contre le phénomène de « street pooling » qui représente à la fois un danger, un gaspillage et un coût, on ne peut en rester à la seule répression, mais proposer un soutien régional aux bonnes pratiques locales, notamment avec l'implantation de diffuseurs ou d'écrans d'eau pour permettre le rafraichissement.

L'EFFET "ÎLOT DE CHALEUR"



3. Revitaliser les quartiers populaires

3.1 Développer les services publics

Concernant de façon générale les services publics, dont l'implantation et l'accès font cruellement défaut dans de nombreux quartiers populaires, la Région doit œuvrer avec les acteur. rice.s locaux et l'État à leur accessibilité, leur développement et leur réimplantation là où, depuis plusieurs années, ils tendent à disparaître.

Elle doit notamment lancer l'initiative d'un plan d'implantation des services publics en Île-de-France. Dans ce cadre, pourraient être étendues et renforcées les commissions des services publics associant usager.ère.s, personnels et élu.e.s pour organiser des débats publics puis définir les besoins des populations et les missions relevant de l'intérêt général.

Elle peut en outre intervenir auprès des directions et ministères concernés sur les menaces de fermetures ou de transformation de bureaux en simples « points de contact », souvent en bordure des guartiers prioritaires de la ville.

Elle peut également impulser la mise en place de véritables Maisons des services publics, avec du personnel statutaire pour :

- . permettre aux quartiers populaires dépourvus de certains services publics de les réimplanter.
- . permettre aux collectivités territoriales et au tissu associatif de relayer auprès des services, entreprises publiques et ministères concernés les difficultés rencontrées par les habitant.e.s (pour éviter notamment des actes illégaux tels que les coupures d'eau). . s'assurer du maintien de bureaux de Poste de plein exercice, des distributeurs automatiques, des boîtes jaunes dans les quartiers populaires et à leur périphérie ; le cas échéant intervenir auprès du Gouvernement et de la direction de la Poste pour leur réimplantation ; la transformation et l'abandon ayant été payés par les deniers publics du "fond de péréquation".

3.2. Des commerces au plus près des habitant.e.s et de leurs besoins

La question de la revitalisation et de l'amélioration des cadres de vie touche, en lien avec la présence des services publics, à celle des commerces de proximité. Un effort spécifique de la Région doit être engagé pour développer dans les quartiers, de façon durable, ces commerces. Cet effort peut notamment porter sur des aides à l'ingénierie en implantations commerciales, et d'autre part sur des aides innovantes à des formes de commerces associatives et solidaires.



3.3. Un véritable service public de sécurité de proximité pour toutes et tous

La Région doit se monter exigeante auprès de l'État pour la mise en place dans les quartiers populaires d'une véritable police de proximité, au services de toutes et tous.

Ces exigences, rejoignant celles de nombreux élu.e.s locaux, passent par la lutte contre les fermetures de commissariats et pour la redéfinition d'une carte des commissariats répondant réellement aux besoins des populations.

En outre, la question des contrôles au faciès et abusifs, qui nuit aux bonnes relations entre habitant.e.s et forces de l'ordre, trouve l'une de ses réponses dans la mise en place de récépissés dans le cadre de ces contrôles. La Région doit, à minima, prendre l'initiative d'une expérimentation régionale en ce domaine, s'inspirant de celles réalisées à lvry-sur-Seine, Villeneuve-Saint-Georges et Fontenay-sous-Bois.

Concernant les relations police-habitant.e.s et les questions de déontologie policière fréquemment soulevées, les solutions ne peuvent être trouvées sans une appréhension objective et partagée du phénomène. Pour ce faire, la Région doit, en lien, avec le ministère de l'Intérieur et les élu.e.s locaux, mettre en place un Observatoire régional des relations police-habitant.e.s, servant d'espace d'échange et d'analyse, intégrant des experts (juristes, sociologues, chercheur.e.s des différentes disciplines concernées par ce champ, y compris au sein de l'IAU), des représentant.e.s d'associations de quartiers et d'associations des droits humains, des représentant.e.s des syndicats de la

police nationale et des polices municipales, des acteur.rice.s de la prévention-médiation et des élu.e.s locaux.

Enfin, parce qu'ils ont démontré leur utilité, avec des missions distinctes de celles de la police ou de la gendarmerie, les acteur. rice.s de la prévention et de la médiation doivent être davantage soutenus, dans le cadre d'un subventionnement régional accru auprès des collectivités et des associations.

3.4. Agir pour l'accès à la santé et pour l'offre de soins dans les quartiers populaires.

En France, l'offre de soins, en termes de densité de médecins, se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE. Cependant, elle est inégalement répartie sur le territoire notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville où l'offre en professionnel.le.s de santé libéraux est en déficit. Ce dernier point est particulièrement sensible pour les médecins spécialistes.

En matière de politique de la ville, le champ de la santé a toujours joué un rôle pionnier dans la promotion des démarches participatives, faisant des quartiers des territoires préfigurateurs d'innovation en terme de santé communautaire. La Région doit accompagner ce mouvement en parallèle du plan de lutte régional contre la désertification médicale dans les territoires fragilisés.

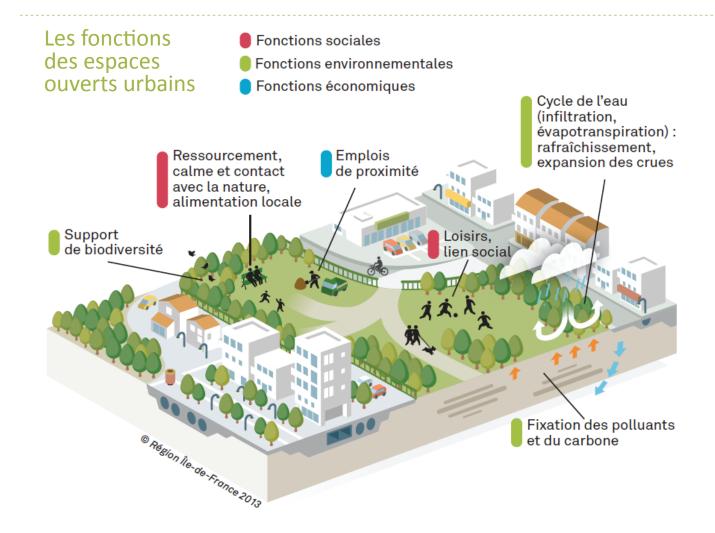
Moratoire sur la fermeture des services et des établissements publics de santé.

La fermeture de structures hospitalières ou leur fusion en groupements hospitaliers de territoire (GHT) participe à l'extension et à la création de déserts médicaux. En effet, les professionnel.le.s de santé ont tendance à s'installer, à juste titre, dans le périmètre de ces structures.

Ce qui est vrai pour les professions médicales l'est d'autant plus pour les membres des professions paramédicales qui travaillent sur prescription médicale. C'est pourquoi, il faut un moratoire sur les fermetures de services, d'hôpitaux et les suppressions de lits.

Il est indispensable de développer un service public de santé basé sur la proximité et la qualité des soins, avec les personnels, les élu.e.s et les citoyen.ne.s comme l'a prouvé l'expérience de la mobilisation contre la fermeture du centre de cardiochirurgie de l'hôpital Henri Mondor à Créteil.

De la même manière, alors que des départements comme la Seine-Saint-Denis comptent moins de 29 médecins pour l'ensemble des enfants scolarisés, la Région, en tant que chef de file sur la question des lycées, doit interpeller le gouvernement afin qu'il donne des moyens à la médecine scolaire de d'agir de manière préventive afin de repérer les problèmes de santé et d'apprentissage le plus tôt possible.



Développer les centres de santé

Dans les quartiers où les difficultés sociales amplifient les problèmes de santé et éloignent les citoyen.ne.s des soins, il est urgent de prendre en compte les ruptures sociales dans les parcours en santé. Dans ces quartiers, plus encore qu'ailleurs, compte tenu de la vulnérabilité et de la pauvreté de la population, les centres de santé créent un environnement vertueux en matière d'accès aux soins et à l'action sociale.

Non seulement ils répondent aux besoins médicaux immédiats mais permettent, par ailleurs, de développer des pratiques qu'un généraliste seul ne peut fournir. C'est ainsi que, dans une même structure, les patient.e.s peuvent à la fois bénéficier d'une prise en charge médicale complète (médecin généraliste, kinésithérapeute, orthophoniste...), être informés, orientés ou accompagnés socialement, ou encore participer à des ateliers (relaxation, problèmes de dos, santé des enfants...). De tels centres répondent par ailleurs à la volonté croissante des jeunes médecins de pratiquer en activité salariée dans des structures collectives et pluridisciplinaires.

Nombre de centres de santé se sont ouverts ces dernières années dans les quartiers populaires sous l'impulsion des collectivités territoriales désireuses de lutter contre les déserts médicaux.

De plus, l'organisation des centres de santé permet la mise en place d'une véritable politique de prévention sanitaire.

La Région a donc un rôle primordial à jouer pour les centres de santé par le biais d'un financement plus important, pro-actif et coordonné avec les collectivités et les acteur.rice.s de terrain.

Les centres de santé : une porte d'entrée à l'accès aux droits fondamentaux

Les pratiques développées dans ces centres pluri-professionnels permettent en effet aux habitant.e.s d'avoir accès à un parcours coordonné mêlant, comme c'est le cas dans le Quartier du Franc-Moisin à Saint-Denis, un accès aux soins mais aussi un accès à l'ensemble des droits fondamentaux : droit à la culture, droits sociaux, aide juridique.... C'est l'imbrication et la richesse de l'ensemble des acteur.rice.s, souvent associatifs, qui est ici pertinent. Mis à mal par les choix du Gouvernement, la Région doit soutenir ces initiatives.

Vieillir dans les quartiers populaires, un enjeu de politique publique

Les quartiers populaires comptent parmi leurs résident.e.s une forte population vieillissante au pouvoir d'achat souvent très modeste, voire en-dessous du seuil de pauvreté. Il est important que les pouvoirs publics, en lien avec les bailleurs sociaux et les centres de santé, mettent en place des dispositifs prenant en compte les besoins médicaux, sanitaires voire économiques de ces populations et travaillent à un parcours résidentiel adapté et accessible sur l'ensemble des quartiers populaires.

4. Une priorité régionale : la jeunesse

4.1. Éducation : garantir la réussite scolaire

Soutien affirmé aux lycées privés, reconnaissance par un soutien financier des écoles hors contrat dangereuses pour les enfants et qui produit des résultats scolaires désastreux, création d'un budget d'autonomie des lycées, baisse de la dotation de solidarité pourtant construite sur des critères objectifs intégrant les inégalités sociales et économiques...: depuis 2015, la politique de la droite régionale détruit et sape le service public de l'éducation. A contrario, il faut que la Région, dans le cadre de ses compétences, agisse de manière renforcée pour les élèves et les établissements des quartiers populaires afin de rentrer dans le droit commun.

Réviser les plans régionaux d'investissement et de maintenance dans les lycées en tenant compte des besoins réels dans les quartiers populaires

Les mobilisations qui ont ponctué la rentrée scolaire de 2017 l'ont rappelé à plusieurs reprises : les établissements implantés dans les quartiers populaires font état d'une insuffisance criante en terme de moyens humains et matériels. Afin que l'égal accès à un service public d'éducation soit respecté sur l'ensemble du territoire, la région doit rapidement réviser les plans d'investissement et de maintenance des lycées qui définissent les priorités pour les 10 prochaines années.

Quant au manque de personnels techniques, ouvriers et de service, il s'explique en grande partie par la suppression des contrats uniques d'insertion (CUI) décidée par l'exécutif régional et qui n'ont pas été remplacés. Des recrutements d'urgence, mais aussi programmés en fonction des projections des besoins, doivent être entrepris et réalisés sous contrat durable.

Développer des politiques éducatives garantissant la réussite scolaire.

Devant la corrélation entre échec scolaire, inégalités sociales, et reproduction des inégalités sociales par l'école, l'objectif régional doit être la valorisation de toutes les voies qu'elles soient professionnelles, technologiques ou générales sur l'ensemble du territoire.

Pour en finir avec les filières de relégation auxquelles sont trop souvent cantonnés les élèves des quartiers prioritaires, il est urgent de mener des politiques éducatives volontaristes afin de :



- . Permettre aux établissements (lycées et CFA) situés en quartiers Politique de la ville de mettre en œuvre et d'installer avec une certaine pérennité des partenariats et des projets culturels, pédagogiques de qualité, via une dotation de solidarité revalorisée.
- . Permettre aux jeunes de devenir les acteur.rice.s de l'égalité filles/garçons
- . Valoriser financièrement la ligne budgétaire dédiée aux actions lycéennes.
- . Répondre à l'exigence réglementaire et scolaire en matière de pratiques sportives via un véritable Plan d'investissement pour les équipements sportifs. La perspective des Jeux Olympiques et paralympiques de 2024 et le rôle de la région en la matière exigent que notre institution participe pleinement à l'amélioration de tout ce qui consacrera le développement de la pratique sportive des lycéen.ne.s et des élèves de CFA.

Enfin, nous préconisons la réinstallation de l'observatoire de la mixité sociale et éducative, outil visant à lutter contre la ségrégation sociale à l'école.

4.2. Accès à l'emploi - Orientation - Formation : stop à la ségrégation scolaire et territoriale !

Si la question de l'orientation scolaire et du schéma de formations relève très directement des compétences de l'État, il n'en reste pas moins que la région peut intervenir pour remettre en cause les déterminismes sociaux affectant l'école publique et stigmatisant les élèves issus des quartiers populaires.

Aux discriminations qui concernent les élèves, il est nécessaire d'ajouter celles pouvant concerner la qualité des EPLE, le recrutement des professionnel.le.s, l'orientation scolaire, la relation aux parents...

Au-delà des discriminations scolaires, les jeunes issus des quartiers populaires doivent, une fois sortis du cadre scolaire affronter de nouvelles discriminations, cette fois à l'entrée sur le marché du travail.

Pour mieux définir leur orientation universitaire et professionnelle, et s'insérer dans le monde professionnel, les jeunes francilien.ne.s issus des quartiers populaires ont d'abord besoin de plus d'informations sur les métiers et les voies scolaires pour y accéder. L'accès à cette information et cette capacité d'orientation souffrent, on le sait, d'une répartition sociale très inégale.

La région doit donc impulser des actions favorisant la reconnaissance des parcours scolaires et professionnels des jeunes de ces quartiers.

Ceci doit passer par:

- . une diversification des offres de formations à proximité des quartiers populaires.
- . une généralisation de l'intégration de BTS au niveau des lycées professionnels afin de pouvoir créer plus facilement des passerelles entre Bac pro et BTS avec, au besoin, la mise en place expérimentale d'une année d'adaptation entre le bac Pro et le BTS si le milieu enseignant en perçoit la nécessité.
- . Le conditionnement du financement des missions locales au maintien et au développement des antennes locales à proxim-

ité ou dans les quartiers populaires.

- . Avoir une politique volontariste notamment vis-à-vis des entreprises pour éviter les discriminations subies par les femmes et les jeunes issus de l'immigration et de quartiers populaires pour les stages et les formations en entreprise.
- . la valorisation de l'aide financière régionale aux établissements d'enseignement professionnel particulièrement vigilants sur ces problèmes et ayant des résultant probants.

Afin que l'ensemble des orientations post-bac soit accessible aux jeunes des quartiers populaires, la Région doit agir dans le cadre de ses compétences.

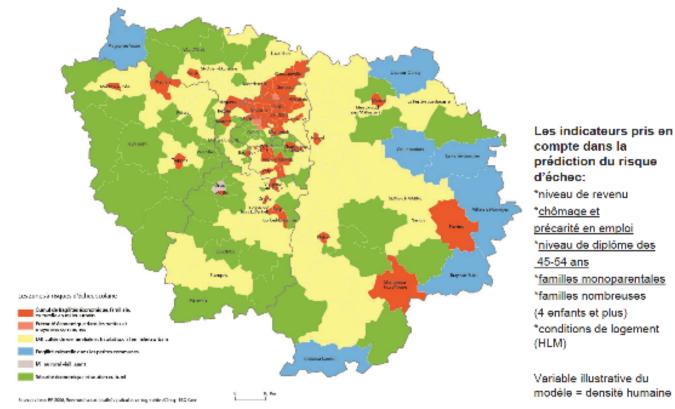
Concernant les formations sanitaires et sociales, le schéma adopté en décembre 2016 doit être revu. Le fond régional d'aide sociale doit être augmenté en volume afin qu'un plus grand nombre d'étudiant.e.s puissent en être bénéficiaires dont des jeunes des quartiers populaires. La gratuité des frais aux concours d'entrée et la gratuité des formations dans les instituts de formation sanitaire et sociale doivent être mises en œuvre afin d'y garantir un égal accès à toutes et tous. La convention entre la Région et les foyers de jeunes travailleur.se.s doit être amplifiée afin que le logement ne constitue pas un obstacle pour les jeunes des quartiers populaires qui souhaitent suivre une formation sanitaire ou sociale.

Concernant l'accès à l'Université, les mesures de sélection à l'inscription engagées actuellement par le Gouvernement reposent en grande partie sur l'argument du manque de capacités d'accueil des établissements. De telles mesures ne sont pas admissibles, d'autant plus qu'elles pénaliseront en premier lieu les jeunes d'origines populaires. S'il reste du devoir de l'État

GÉOGRAPHIE DES RISQUES D'ÉCHEC SCOLAIRES

sources : Séminaire IAU / ENS - Fractures sociales, fractures spatiales / L'école, un enjeu d'égalité territoriale ? 11 décembre 2015

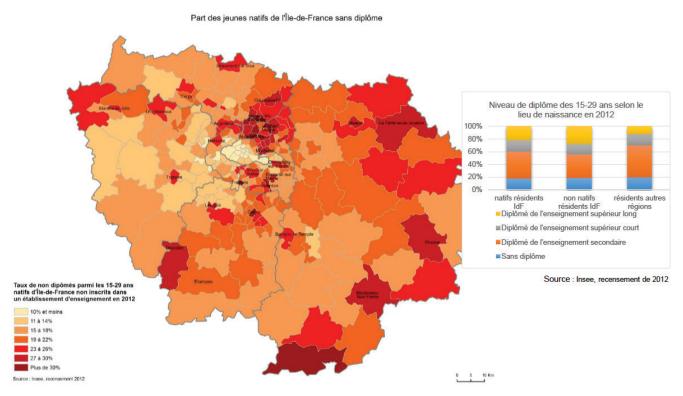
L'atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire (DEPP/Cereq): de forts contrastes en Île-de-France



CONCENTRATION DES JEUNES NON-DIPLOMÉS

sources : Séminaire IAU / ENS - Fractures sociales, fractures spatiales / L'école, un enjeu d'égalité territoriale ? 11 décembre 2015

18% des jeunes natifs franciliens n'ont pas de diplôme



de tout mettre en œuvre pour permettre l'accès de toutes et tous à l'enseignement supérieur public, la Région doit elle aussi jouer son rôle, en contribuant davantage au développement des infrastructures universitaires. Ce point doit faire l'objet d'une redéfinition des objectifs du contrat de plan État-Région.

Enfin, il convient de mettre en œuvre au niveau régional, de façon expérimentale, le CV anonymisé (sur le nom, la photo et l'adresse géographique).

4.3. Quel développement de l'emploi et d'une économie d'avenir ?

Face au problème du chômage et du sous-emploi, il est indispensable de développer au sein des quartiers populaires des logiques économiques pérennes et plus solidaires, par des activités répondant directement aux besoins des territoires et de leurs habitant.e.s. Les emplois liés à l'ubérisation offrent peu de perspectives d'avenir pour les jeunes. Le dispositif des emplois francs, qui vient d'être relancé dans le cadre du Projet de loi de finances 2018, s'est déjà soldé par un échec.

Parce que ce qui profite aux quartiers populaires doit être profitable à l'ensemble des territoires, l'objectif doit être le développement d'activités créatrice de logiques inclusives, et de liens entre les quartiers et le reste des territoires.

Il est important là encore de maintenir comme horizon l'objectif d'amélioration des équilibres habitat/emploi dans les bassins de vie, inscrit dans le SDRIF. En effet, comme le souligne ce document, « le développement de l'économie résidentielle est une condition sine qua non du développement local, de la mixité

sociale et de la mixité des fonctions urbaines ».

Il faut favoriser davantage dans les quartiers populaires l'implantation des petites industries, avec un travail spécifique en direction des PME-PMI sur ces territoires, tout en mettant l'accent sur un développement écologiquement et socialement plus responsable.

Le soutien aux sociétés coopératives et participatives (SCOP) et aux sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) doit notamment y être renforcé.

De même, les créations d'espaces de travail collaboratif et Fab Lab représentent une opportunité de créations d'activités et d'emplois qui doit davantage être encouragée dans ces quartiers.

Dans le domaine associatif : les secteurs de l'animation socio-culturelle et du sport constituent de véritables réservoirs d'emplois, socialement utiles et non délocalisables. Les centres de loisirs, les centres de quartiers, la pratique du sport et des activités culturelles jouent un rôle déterminant pour la cohésion et le lien social. La Région doit d'urgence revoir sa politique à destination du monde associatif, et initier une action concertée entre l'État, les bailleurs sociaux, les collectivités territoriales, les institutions culturelles, les fédérations sportives qui permette de développer fortement les emplois dans ce secteur.

4. Redéfinir le sens de l'acton régionale : Pour l'égalité des droits et une citoyenneté pleine et entière

5.1 Les associations : pilier du lien social dans les quartiers populaires

Il est urgent de valoriser le rôle des associations locales comme levier d'action en faveur de l'accès à la culture, aux loisirs, aux vacances, aux sports, à la citoyenneté. Ceci passe par une consolidation du monde associatif qui doit faire face à la crise sociale, morale et politique. Nombre d'entre elles sont aujourd'hui responsables de missions de service public. Les pouvoirs publics ne peuvent donc pas se détourner de leur financement au risque de mettre en péril un équilibre républicain déjà largement ébranlé.

Outre les actions qui peuvent être prises en charge dans le cadre des contrats de villes, la Région est en capacité, à la fois en terme de compétences et en termes financiers, de renforcer son action publique dans les quartiers populaires via le financement de projets et de structures qui permettent aux habitant.e.s, à commencer par les plus jeunes, d'accéder aux droits fondamentaux.

Création des « emplois de solidarité locale » (ESL)

Contre le plan social aussi massif que silencieux infligé aujourd'hui au monde associatif, il faut pérenniser des actions rendant service aux populations, tissant du lien social et assurant la création et la conservation d'emplois locaux et non-délocalisables. Face aux conséquences de la suppression des emplois tremplins et des contrats aidés, pourtant socialement utiles en plus de garantir un emploi aux Francilien.ne.s en difficulté, la Région doit réagir. Il est ainsi proposé de créer des « emplois de solidarité locale » qui seront financés par la Région.

Augmentation du Fonds régional de développement de la vie associative (FRDVA)

Comme le groupe Front de gauche l'a déjà préconisé dans le cadre de la délibération Plan de sauvegarde des associations franciliennes (CR 205-16) présentée en octobre 2016, la Région doit adopter un soutien financier renforcé et adapté aux besoins des associations.

Ainsi, l'enveloppe budgétaire attribuée au FRDVA devra être multipliée par six. Ce seuil permettrait d'agir de manière trans-

versale pour plus d'efficacité et de pérenniser des actions sur le long terme et sur le court terme rendant service aux populations, tissant du lien social et assurant la conservation d'emplois locaux et non-délocalisables.

BÉNÉVOLAT MILLIAGE TOPESTOCIAL CO-CONSTRUCTION
CONVENTION TRIPINALE POLITIQUES PUBLIQUES Lien social

éducation 8 milliards de masse salariale soutien LOI 1901
dynamisme plan social Île-de-France égalité femmes-hommes
EMPLOI TREMPLIN SANTE Lotaille Culturelle SPORT vivre ensemble
réseau CULTURE combattre les inégalités politique publiques solidarité loisirs
ENGAGEMENT CITOYEN ASSOCIATIONS cohésion sociale FRDVA
GUICHET ASSOCIATIF UNIQUE SERVICES publics coopération décentralisée
ACTION SOCIALE savoir faire économie sociale et solidaire virtaité
politique de la ville 850 000 hénévoles Conférence régionale
emplois associatifs locaux et non-délocalisables ENVIRONNEMENT
lutte contre les discriminations 310 000 emplois associatifs

5.2 Ouvrir de nouveaux horizons : pour un accès de toutes et tous à la culture, au sport et aux loisirs

La culture, les loisirs, le sport et l'accès aux vacances sont des secteurs où pouvoirs publics et associations se partagent la tâche. La Région doit donc impulser une politique de reconnaissance de l'utilité publique de ces dernières, en leur garantissant les moyens humains et financiers de mener à bien les missions que les collectivités leur ont déléguées.

Face à la montée des replis identitaires, dans ces quartiers comme ailleurs, ces secteurs doivent être considérés comme des portes d'entrées vers de nouveaux horizons que les pouvoirs publics ont pour devoir de laisser grandes ouvertes, via un financement public conséquent. C'est en partie par la proposition d'activités culturelles et sportives, de loisirs accessibles à toutes et à tous que la construction d'une citoyenneté pleine et entière devient possible.

Dans le cadre d'une politique publique régionale, notamment en direction des publics les plus jeunes, il est important que l'institution régionale s'associe à des fédérations ayant une véritable expertise à la fois de ce public spécifique et d'actions innovantes en la matière. C'est pourquoi, il est proposé d'engager une contractualisation avec la Fédération des Centres sociaux de France (FCSF) reconnue d'utilité publique depuis 1931.



Art et culture : pour l'émancipation et la création

Loin du folklore et des cultures identitaires et communautaires dans lesquels sont parfois cantonnés certains territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux, c'est la culture sous toutes ses formes qui doit être valorisée.

Les quartiers populaires sont de lieux de création riches mêlant une diversité culturelle relevant tout à la fois de l'art dit « officiel » (scènes nationales, musées nationaux délocalisés, permanences artistiques...) et de pratiques plus amateures qui débouchent, pour nombre d'entre elles, sur l'émergence de nouvelles pratiques artistiques et culturelles. C'est ce mélange de pratiques, ainsi que leur foisonnement qu'il est important de conserver et de valoriser sans les muséifier.

Il est par ailleurs essentiel d'amplifier et de ré-inventer les politiques culturelles publiques de manière à faciliter l'accès des habitant.e.s des quartiers populaires à la culture. Il est en ce sens proposé de :

- . soutenir et valoriser les pratiques culturelles et artistiques émergeant dans ces quartiers, en particulier par un soutien financier, en lien notamment avec les conseils citoyens, en s'appuyant sur l'expertise et les offres développées par les organismes associés de la Région œuvrant dans le domaine culturel (ARCADI, ONIF...) et facilitant les résidences d'artistes;
- . développer l'éducation artistique et culturelle à destination des enfants et des jeunes, dans le cadre notamment des lycées, en établissant des partenariats avec des acteur.rice.s associatifs reconnus et expérimentés.
- . promouvoir la diversité culturelle et linguistique ;
- . soutenir les radios et télés locales de proximité, afin de lutter contre les préjugés relatifs à l'image des quartiers populaires ;

Sports, vacances et loisirs pour toutes et tous

Le sport porte des valeurs essentielles permettant le dépassement de soi et le respect des autres. C'est dans ce sens que les pratiques soutenues par les pouvoirs publics, et en particulier par l'institution régionale, doivent être pensées en oppositions aux intérêts marchands, qui sont très présents dans ce secteur et prônent une culture du résultat, ainsi qu'aux intérêts communautaires pouvant détourner les plus jeunes sportif.ive.s de leur ambition initiale.

Afin de ne pas détourner la pratique sportive de ses enjeux initiaux, il faut agir auprès des ligues sportives pour favoriser l'installation d'antennes locales dans les quartiers populaires, comme cela se fait à Grigny où le Rugby club Massy Essonne (RCME) a développé avec un grand succès et à la demande de la ville, un incubateur d'accès au sport en s'appuyant sur les habitant.e.s qui souhaitent s'investir et en les aidant aussi bien sur le plan sportif qu'administratif.

C'est ce type d'initiative redonnant aux plus jeunes l'envie de sortir de son quartier, de vivre d'autres expériences que la Région doit promouvoir, notamment en vue de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Non seulement, les JO ne peuvent se faire sans les populations des quartiers populaires, mais ils doivent, compte tenu des lieux où ils se dérouleront, en être le moteur. Tout doit être fait pour qu'ils et elles soient intégré.e.s au processus de préparation dès maintenant.

Le fait que 50% des enfants entrant en 6e en Seine-Saint-Denis ne sachent pas nager devrait nous alerter sur les moyens à mettre en œuvre pour que le « Sport pour tou.te.s » ne soit pas un simple slogan mais devienne une réalité.



Alors que, selon l'Observatoire des inégalités, les dispositifs favorisant les départs en vacances profitent plus aux familles dites aisées qu'aux plus démunies, la Région doit engager une politique publique ambitieuse sur la question. Le fait de quitter son environnement quotidien quelques jours par an est indispensable tant en terme de lien social, de consolidation familiale, d'apprentissage de l'autonomie, que de réduction du sentiment d'exclusion et d'épanouissement individuel et social.

De la même façon, le droit aux loisirs, reconnu par la Convention internationale des droits de l'enfant, doit retenir toute l'attention de la Région, qui peut œuvrer auprès de associations locales situées dans les quartiers populaires pour répondre aux attentes, entre autre des plus jeunes.

5.3 L'action en faveur de la citoyenneté doit aussi passer par des actions en matière d'échanges internationaux

A cette fin, il faut faciliter, pour les jeunes, les échanges internationaux, par exemple dans le cadre de chantiers de solidarité ou d'échanges culturels dans des pays européens ou extra-européens.

Projet de délibération relatif au Plan d'action régional en faveur des quartiers populaires

Article n°1 : Organiser des États généraux des quartiers populaires

Décide d'organiser des « États généraux des quartiers populaires d'Île-de-France ». Ces États généraux prendront la forme de rencontres publiques et de consultations impliquant les élu.e.s régionaux, les acteur.rice.s associatifs et les élu.e.s locaux (maires, président.e.s d'EPCI, président.e.s de départements) qui agissent quotidiennement au plus près des habitant.e.s des quartiers populaires.

Ce travail conjoint permettra d'alimenter, de renforcer et de préciser les contours des actions prévues dans la présente délibération.

Il se poursuivra dans la durée, sous la forme d'une assemblée permanente, avec l'organisation chaque année, de rendez-vous publics avec les mêmes acteur.rice.s, qui seront l'occasion de dresser un bilan des actions menées, de renforcer ces mêmes actions ou d'en proposer de nouvelles.

L'organisation de ces États généraux sera coordonnée au sein du Conseil régional par un comité de suivi composé de représentant.e.s de chacun des groupes politiques, désignés à la proportionnelle.

Les actions menées par les associations et collectivités territoriales en faveur de l'accès à une citoyenneté pleine et entière seront prioritairement prises en compte et aidées par la Région.

Article n°2 : Adhérer à l'appel de Grigny

Décide, dans cet esprit, d'affirmer son adhésion à l'Appel de Grigny faisant suite aux États Généraux de la Politique de la Ville du 16 octobre 2017, et de contribuer à la mise en œuvre de ses préconisations.

Article n°3 : Rétablir une délégation régionale à la politique de la ville

Rétablit une délégation régionale dédiée à la politique de la ville au sein de l'exécutif régional.

Article n°4 : Accentuer les aides régionales aux quartiers populaires

Décide, en vue de définir au mieux le périmètre de ce Plan d'action, ainsi que ses critères d'intervention, de retravailler, avec l'appui de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) d'Îlede-France, à la mise en œuvre de l'indice de développement humain 2 (IDH-2), qui pourra être réévalué au regard de la situation sociale et territoriale actuelle de l'Île-de-France, dans la perspective notamment d'une majoration des aides régionales concernant certains territoires et types d'investissements.

Décide dans ce cadre de rétablir la délibération n°CR 92-11 portant sur la mise en œuvre de la modulation des aides régionales pour accroître l'efficacité des politiques dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales et la promotion de l'éco-Région.

Article n°5 : Lutter contre les fractures sociales, économiques et territoriales

Réaffirme sa détermination à mettre en œuvre les orientations définies par le Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) adopté en décembre 2013, en matière d'aménagement solidaire et durable, notamment en ce qui concerne la lutte contre les fractures territoriales et sociales, la répartition emplois/habitat et l'enjeu du rééquilibrage Est-Ouest.

Article n°6 : Mobiliser des moyens financiers régionaux pour les quartiers populaires

Décide, en s'inspirant de l'Appel de Grigny, de procéder au fléchage transparent de ses moyens dans différents secteurs d'action, tels que le logement social, les transports, l'environnement, l'éducation, la santé, l'emploi et la formation, le sport et la culture, pour les rendre plus utiles aux habitant.e.s des quartiers populaires.

Dans cette perspective, un jaune budgétaire quartiers populaires concernant l'ensemble de ces thématiques sera présenté annuellement à l'assemblée régionale lors de la discussion de chaque budget primitif.

Article n°7 : Renouer avec une politique solidaire du logement

Décide d'abroger la délibération n°CR 39-16 du 17 mars 2016 relative au dispositif « anti-ghettos », qui nuit au nécessaire développement du logement social en Île-de-France, en pénalisant injustement les maires respectant la loi SRU et engagés dans des politiques solidaires de développement du logement social .

Décide, parallèlement à cette mesure, de refuser toute subvention régionale d'investissement aux communes et EPCI ne respectant pas les prescriptions de l'article 55 de la loi SRU en matière de logement social.

Article n°8 : Créer des emplois de solidarité locale

Décide de créer les « emplois de solidarité locale » financés par la Région afin de compenser la suppression des emplois tremplins et des contrats aidés sur ces territoires.

Article n°9 : Investir pour les lycées et pour des politiques éducatives ambitieuses

S'engage à réviser les plans pluriannuels d'investissements et de maintenance dans les lycées en tenant compte des besoins réels des établissements situés dans les quartiers populaires

S'engage à développer des politiques éducatives garantissant la réussite scolaire de toutes et tous à travers le financement de projets éducatifs de qualité plus nombreux afin d'en finir avec la ségrégation scolaire que subissent les lycéen.ne.s et les élèves des CFA de ces quartiers.

Article n°10 : Renforcer les services publics de proximité

Décide d'initier, en coopération avec l'État et les collectivités, un plan d'implantation des services publics en Île-de-France. Dans le cadre de cette initiative, sera proposé le développement des commissions locales des services publics, associant usager.ère.s, personnels et élu.e.s pour organiser des débats publics puis mieux définir, notamment dans les quartiers populaires, les besoins des populations et les missions devant relever de l'intérêt général.

Article n°11 : Agir auprès de l'État pour rétablir l'égalité

Considérant les mesures budgétaires prises récemment par le Gouvernement en défaveur de la politique de la ville, des contrats aidés et du logement social, considérant en outre l'engagement oral de la présidente de Région à s'engager aux cotés des quartiers populaires, s'engage à agir auprès de l'État en vue d'obtenir de nouvelles ressources durables qui lui permettront d'agir et de participer au nécessaire effort de rattrapage pour faire entrer enfin les quartiers populaires dans le droit commun. Cet effort portera notamment sur le logement social, le soutien aux emplois associatifs, le développement de services publics locaux, l'aménagement durable et la prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux, ainsi que sur l'accès aux droits des habitant.e.s.

Article n°12 : Agir auprès de l'État pour faire respecter le droit commun

Considérant le retrait depuis plusieurs années d'un certain nombre de services publics nationaux dans les quartiers populaires, contrevenant de fait à l'article 1er du préambule de notre Constitution selon lequel la République « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion », s'engage à agir auprès de l'État pour obtenir la mise en œuvre de moyens conséquents, dans ces quartiers, en matière d'accès aux services sociaux et de santé, d'éducation, de sécurité publique et de services postaux.

Article n°13 : Construire l'ensemble du Grand Paris Express

Compte tenu des inquiétudes pesant actuellement sur la réalisation de l'intégralité du futur réseau Grand Paris Express, et notamment des lignes 15, 16 et 17 prévues pour désenclaver de nombreux territoires populaires, s'engage à agir immédiatement auprès de l'État pour garantir à la fois la réalisation intégrale, dont le financement est déjà consolidé, dans les délais prévus, de ce réseau de transport, et l'abandon du projet CDG Express.